

Rodez, le 25 janvier 2024

## **Arrêté relatif à la composition de la commission départementale d'action sociale de l'Aveyron**

**Pour le recteur d'académie,  
et par délégation,**

**l'inspectrice d'académie, directrice académique des services départementaux de l'Education  
nationale de l'Aveyron.**

VU la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
notamment articles 8 bis et 9, ensemble la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant  
dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2006-21 du 06/01/2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels  
de l'Etat ;

VU le décret n°2012-16 du 05/01/2012 relatif à l'organisation académique ;

VU l'arrêté du 7 mars 2013 relatif au rôle et à la composition de la commission nationale,  
des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action  
sociale ;

VU le décret du 1<sup>er</sup> novembre 2021, nommant madame Claudine LAJUS, inspectrice d'académie,  
directrice académique des services départementaux de l'Education nationale de l'Aveyron ;

VU l'arrêté ministériel du 15 juin 2022 nommant monsieur Manuel POUJOLS, secrétaire général des  
services départementaux de l'Education nationale de l'Aveyron ;

VU les propositions présentées par les organisations syndicales et la mutuelle générale  
De l'Education nationale ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 2022 relatif à la composition de la commission départementale de l'action  
sociale (CDAS) ;

Vu les résultats aux élections des représentants des personnels au comité social d'administration  
spécial départemental de l'Aveyron, scrutin du 8 décembre 2022.

### **PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ACTION SOCIALE (CDAS)**

#### **Article 1 :**

A compter du 25 janvier 2024, la commission départementale de l'action sociale (CDAS)  
du département de l'Aveyron est modifiée comme suit :

#### **REPRESENTANTS DES FEDERATIONS DE FONCTIONNAIRES :**

##### **Membres titulaires au titre de l'UNSA**

Madame Sophie HERAN (en remplacement de Monsieur Sébastien LE GALL)  
Professeure des écoles

##### **Membres suppléants au titre de l'UNSA**

Madame Emilie BONNET-MAXCH (en remplacement de Madame Sophie HERAN)  
Professeure des écoles

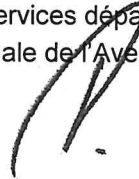
**Article 2 :**

Les autres représentations demeurent inchangées

**Article 6 :**

Le secrétaire général de l'Éducation nationale de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Aveyron est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur, et par délégation,  
l'inspectrice d'académie, directrice académique  
des services départementaux de l'Education  
nationale de l'Aveyron



Claudine LAJUS